

Distribution aux ainés seulement



Avenue de Jassans, 67 • 1342 LIMELETTE

☎ **Absences, garderie et repas : 0470 81 31 99**

✉ secretariat@ecoledelimelette.olln.be

☎ Direction : 010 41 05 62

✉ limelette@ecolescommunales.olln.be

<https://ecoledelimelette.olln.be/>

☎ P.M.S. : 010 81 35 64

INFORMATIONS PRATIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018 – 2019

Horaires

En maternelle, les cours se donnent de 8h40 à 11h30 et de 13h00 à 15h30. Le mercredi, les cours se terminent à 12h15 et le vendredi à 15h15.

En primaire, les cours se donnent de 8h40 à 12h20 et de 13h50 à 15h30. Le mercredi, les cours se terminent à 12h15 et le vendredi à 15h15.

Ces horaires des cours doivent être soigneusement respectés. La présence de votre enfant est vivement souhaitée 5 minutes avant le début des cours. Nous insistons pour que **les enfants arrivent à l'heure**, en maternelle et en primaire. En effet, l'accueil est un moment privilégié pour les échanges entre adultes et enfants au sein de la classe. Il permet entre autres de découvrir l'organisation de la journée. Quand un enfant arrive en retard, il risque de perdre une bonne partie des informations et, surtout, de trouver plus difficilement sa place dans le groupe et les activités déjà commencées.

Arrivées en retard

En primaire, tout retard doit être justifié par les parents dans le journal de classe ; toute arrivée après 9h10 doit faire l'objet d'un justificatif d'absence signé par les parents.

Les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou la logopède seront pris de préférence en dehors des heures de cours.

Garderies

Attention : nouveau n° d'appel pour la garderie : 0470 81 31 99

L'accueil à l'école est assuré de 7h20 à 18h00 précises.

Pour les garderies du matin et du soir :

- le **matin** de 7h20 à 7h40 : 0,60 € - accueil gratuit à partir de 7h40 ;
- le **soir** accueil gratuit jusqu'à 16h30 (16h15 le vendredi) - à partir de 16h30 (16h15 le vendredi) : 0,60 € par demi-heure entamée ;

Garderie du mercredi après-midi

- la garderie est gratuite de 12h15 jusqu'à 13h15 ;
- de 13h15 jusqu'à 16h00 : 1^{er} enfant 2,40 € - 2^e enfant 1,20 € - 3^e et suivants 0,60 € ;
de 13h15 jusqu'à 18h00 max. : 1^{er} enfant 4,80 € - 2^e enfant 2,40 € - 3^e et suivants 1,20 €.

Retard dans la reprise des enfants : La reprise des enfants après 18h entraîne le paiement d'une amende de 4 € par enfant et par demi-heure entamée.

Accès à l'école

Dans la mesure du possible, privilégiez les solutions de mobilité « douce » pour rejoindre l'école. Diverses opérations sont menées en ce sens durant l'année : VéloBus à l'initiative de l'Association des parents et ProVélo pour les enfants de 5^e année.

Cartes de sortie

Si vous souhaitez que votre enfant rentre seul(e) à la maison, il doit être en possession d'une carte d'autorisation de sortie, à présenter à la personne en charge de la surveillance de la grille. Vous pouvez demander cette carte à la titulaire de votre enfant ou la télécharger sur le site de l'école.

Bus scolaire

Pour toute demande de prise en charge par le transport scolaire, prenez contact avec la direction afin de vérifier si votre enfant entre bien dans les conditions requises et compléter le formulaire de demande.

Attention : la procédure d'acceptation peut prendre de quelques jours à plus d'un mois selon la situation !

Vélo et Vélobus

Des emplacements vélo se situent derrière la haie, le long de la classe de maternelle du côté avenue de Jassans ; pose d'un cadenas facile et discrète, accès à l'école à pied directement par l'entrée « monument ». Pour les enfants qui viennent à vélo, un abri couvert est également accessible près de l'entrée de la cour de récréation.

À l'initiative de l'Association des parents, un système de ramassage scolaire à vélo est proposé aux élèves à partir de la 3^e primaire (possibilité aussi pour les élèves plus jeunes à condition qu'un des parents l'accompagne en plus de l'accompagnant de base). Il y a actuellement un départ depuis le quartier du Buston et un départ depuis Limal. Pour plus d'info, contactez Sandrine (maman de Florian et d'Ambre) au 0476 22 46 80 ou via apjassans@outlook.fr

Parking

Le parking de l'école est situé un peu plus haut que l'école, sur la droite en remontant l'avenue de Jassans. Quelques places sont disponibles également dans l'avenue de Jassans (entre 50 et 100 m de l'école).

Les quelques emplacements situés près de la cour de récréation (Belle Voie) sont réservés aux personnes à mobilité réduite, aux services de secours et aux livraisons.

Afin de garder de bonnes relations de voisinage, veillez à ne pas utiliser les allées ou espaces de garage de nos voisins ni les espaces situés juste devant les accès à l'école. En particulier, la rampe d'accès à la cour de récréation et l'entrée « monument » doivent toujours être dégagées pour permettre l'arrivée des services de secours si nécessaire.

Le parking de la société d'assurances située en face de l'école est un parking privé, réservé à sa clientèle.

Absence de votre enfant

Si votre enfant est malade, vous devez prévenir l'école **dès le premier matin de son absence, exclusivement au 0470 81 31 99**. N'oubliez pas de décommander son repas le cas échéant. Un message enregistré sur le répondeur téléphonique est suffisant. Nous ne pouvons garantir qu'une communication par courriel sera transmise à temps.

Dans l'enseignement primaire, **toute absence ou retard de plus d'1/2 heure** doit être justifié :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève : attestation.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis à la titulaire de l'enfant au plus tard le lendemain du dernier jour

d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^e jour d'absence dans les autres cas. Chaque enfant reçoit, en début d'année, via la farde de communications, 2 formulaires pour la justification des absences. Vous pouvez les reproduire en cas de besoin. Ces formulaires sont également disponibles sur le site de l'école.

La direction est tenue de signaler toute absence injustifiée au Service du contrôle de l'obligation scolaire dès le 9^e demi-jour d'absence non justifiée.

Repas

Des repas chauds (potage et dessert compris) sont servis à midi au prix de 3,00 € pour les enfants des classes maternelles, de 3,50 € pour les enfants de 1^e et 2^e primaire et de 3,60 € en 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaires. Le potage seul coûte 0,60 €.

La commande mensuelle des repas se fait au moyen d'un formulaire de commande qui est distribué deux à trois semaines avant le mois concerné, avec le menu correspondant. Même si votre enfant ne prend ni potage ni repas, remettez le bon de commande (barré et signé) à l'institutrice.

Aucune commande ne pourra être acceptée après les échéances indiquées sur le bon de commande. En cas de maladie ou d'absence de votre enfant à une de ces dates, informez le secrétariat de la commande souhaitée par téléphone (**0470 81 31 99**).

Facturation

La facture correspondant aux services du mois écoulé (repas, garderies, piscine...) vous parviendra le mois suivant. Les repas non consommés seront déduits de la facture **pour autant que nous ayons été avertis d'une absence le jour même avant 8h30**. Nous insistons pour que le paiement se fasse dès réception de la facture ; la gestion des rappels est fastidieuse et mobilise du personnel sur des tâches autres que pédagogiques. Pour tout problème financier, n'hésitez pas à contacter la direction.

Allergies

Si votre enfant souffre d'allergies, signalez-le sans tarder par écrit à son institutrice.

Éducation physique

Pour les enfants de maternelle

Les cours de psychomotricité se donneront **le vendredi matin** au Centre sportif des Coquerées. Le bus partira à 8h45 et il est essentiel que votre enfant soit bien présent à 8h35 pour organiser ce transport sereinement. Prévoyez une tenue appropriée, des chaussures faciles à enlever (de préférence avec fermeture Velcro).

Pour les enfants de primaire

Le cours de gymnastique et sports se déroule au Centre sportif des Coquerées le **mardi**. Rappelons que ce cours fait partie du programme des études et est donc obligatoire. Équipement à placer dans un sac pratique et solide : sandalettes de gymnastique ou baskets, short ou collant de gym, tee-shirt.

En maternelle comme en primaire, tout l'équipement doit être marqué au nom de votre enfant.

Natation

En primaire, le cours de natation est **obligatoire**. Seul un certificat médical permet de dispenser l'enfant du cours.

Les cours reprendront le lundi 10 septembre. Le coût de 1,30 € par séance est repris dans la facture mensuelle des services scolaires.

- 1^e et 2^e primaires : cours chaque semaine le lundi toute l'année ;
- 3^e et 4^e primaires : cours chaque semaine le lundi de février à juin ;
- 5^e et 6^e primaire : cours chaque semaine le lundi de septembre à janvier ;

- 3^e maternelle : cours chaque semaine le lundi de février à juin.

Farde de communications et journal de classe

La farde de communications constitue un lien privilégié entre l'école et la famille.

Nous vous demandons de la vérifier **chaque jour**, selon les modalités décrites sur la feuille qui se trouve dans la farde. Les feuilles marquées en haut à droite du signe suivant (✍) sont à signer pour le lendemain de leur remise afin que nous soyons certains que l'information a bien été transmise.

Afin d'éviter une surconsommation de papier, certains documents ne seront remis qu'aux aînés de famille. Ceci sera signalé sur ces documents.

À l'école maternelle, n'oubliez pas de remettre la farde dans le cartable de l'enfant chaque fois et de **tout signer** afin que les institutrices soient certaines que vous avez bien reçu l'information.

À partir de la 3^e année primaire, le journal de classe est à signer chaque jour.

Congés scolaires 2018-2019

Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Jeudi 27 septembre 2018
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018
Vacances de Noël (d'hiver)	Du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Congé de Carnaval (de détente)	Du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Vacances de Pâques (de printemps)	Du lundi 8 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
Fête du 1 ^{er} mai	Mercredi 1 ^{er} mai 2019
Congé de l'Ascension	Jeudi 30 mai 2019
Lundi de Pentecôte	Lundi 10 juin 2019

Dates importantes

Pensez à **consulter régulièrement l'agenda sur le site de l'école** où sont notées les sorties, réunions de l'A.P. et autres événements concernant l'école.

- Lundi 10 septembre : réunion de l'Association des Parents : bienvenue à tous ! L'Association des parents se réunit tous les 2^e lundis du mois à 20h.
- Samedi 15 septembre : Marche aux flambeaux
- Lundi 8 octobre : assemblée générale de l'Association des parents
- Jeudi 22 novembre : conférence organisée par l'A.P. « Consolider l'estime de soi de nos enfants et adolescents »
- Vendredi 14 décembre : soirée cinéma
- Vendredi 25 janvier : fête de nouvel-an
- Samedi 1^{er} juin : fête de l'école

Réunions d'information pour les parents

Les dates des réunions de rentrée vous seront communiquées par les enseignantes via la farde de communication des enfants.

Rencontres parents-enseignants

N'hésitez surtout pas à contacter l'institutrice de votre enfant **dès que vous en sentez le besoin**. Un rendez-vous est toujours possible et permettra de trouver ensemble comment aider votre enfant...

**L'ensemble de l'équipe éducative
vous souhaite une excellente année scolaire !**